

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE FEMININE 2 (NF2)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

PHASE 1

Les 48 équipes sont réparties en 4 poules (A, B, C et D) de 12 équipes comptant chacune 3 équipes Espoirs LFB et 9 équipes Fédérales (le terme « équipe fédérale » s'applique à l'équipe d'une équipe non engagée en LFB).

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

PHASE 2 DES EQUIPES FEDERALES

Les équipes Fédérales classées 1^{ère} et 2^{ème} (ou éventuellement 3^{ème} et/ou 4^{ème} et/ou 5^{ème} selon le classement des équipes Espoirs LFB) de chaque poule sont regroupées dans deux poules distinctes, E et F, selon les critères suivants :

- Les deux équipes qualifiées d'une poule de la phase 1 sont rassemblées dans la même poule de la phase 2 afin de conserver les résultats directs acquis lors de la phase 1 ;
- Chaque poule de la phase 2 est ensuite déterminée géographiquement et selon le choix de la Commission Fédérale Sportive.

Les équipes Fédérales classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules E et F à l'issue de la phase 2 disputent un Final Four (phase 3).

La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour.
Toutes les autres équipes de NF2 ne disputent pas de phase 2.

FINALE A QUATRE

Les équipes Fédérales classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules E et F à l'issue de la phase 2 disputent une Finale à Quatre (phase 3).

Les rencontres se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale Sportive. Elles sont déterminées selon le principe suivant.

- 1/2 finale (1 match sec) :
 - Rencontre 1 (R1) : 1E contre 2F ;
 - Rencontre 2 (R2) : 1F contre 2E.
- Finales (1 match sec) :
 - Rencontre 3 (R3) : Vainqueur R1 c/ Vainqueur R2 ;
 - Rencontre 4 (R4) : Vaincu R1 c / Vaincu R2.
 -
- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale Sportive selon les horaires suivants :

○ ½ finale n°1 :	Le samedi à 17 h 15
○ ½ finale n°2 :	Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.

○ Rencontre pour la 3 ^{ème} place :	Le dimanche à 13 h 15
○ Finale :	Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^{ème} place est obligatoire.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de Champion de France est attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'équipe vainqueur de la Finale à Quatre des équipes fédérales.

ACCESSION EN NF1

Les équipes fédérales ayant disputé la Finale à Quatre (phase 3) accèdent à la NF1 pour la saison suivante.

L'accession des équipes est effective sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions de championnat NF1 et à la condition que la FFBB émette un avis favorable au regard de la situation financière.

RELÉGATION EN NF3

Les équipes Fédérales classées 11^{ème} et 12^{ème} (ou éventuellement 10^{ème} et/ou 9^{ème} et/ou 8^{ème} selon le classement des équipes Espoirs LFB **ou de l'équipe Espoir LF2**) dans chacune des poules à l'issue de la phase 1 sont reléguées en NF3 pour la saison suivante.

Les 2 équipes fédérales de NF2 ayant le moins bon ranking à l'issue de la phase 1 (hors équipes fédérales reléguées selon les dispositions précédentes) seront également reléguées en NF3 pour la saison suivante.



<u>ARTICLE 2 - EQUIPES</u>	a) Les équipes descendantes des divisions supérieures ; b) Les équipes maintenues en division NF2 de la saison précédente, selon le Règlement ; c) Les équipes issues de la division NF3 de la saison précédente, selon le Règlement sportif particulier NF3. Au total : 48 équipes											
<u>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION</u>	Nombre de joueuses autorisées		Domicile	7 minimum / 10 maximum								
			Extérieur	7 minimum / 10 maximum								
	Types de licences autorisées (nb maximum)		Licence C1 ou T	3								
			Licence AS HN	0								
			Licence C	Sans limite								
			Licence C2	0								
	Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)		Blanc	Sans limite								
			Vert	Sans limite								
			Jaune	2	OU	0	OU	1	OU	1	OU	0
			Orange	0		2		1		0		1
			Rouge	0		0		0		1		1
<u>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u>	Samedi à 20h00											
<u>ARTICLE 5 - SALLE</u>	Classement : H2											
<u>ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES</u>	1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ; + 2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) ; <u>OU</u> 1 équipe de jeunes féminines (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.											